

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France

Séance plénière du 3 juillet 2023

 Accès au logement

 Amélioration du parc

 Hébergement et insertion

 Production de logements sociaux

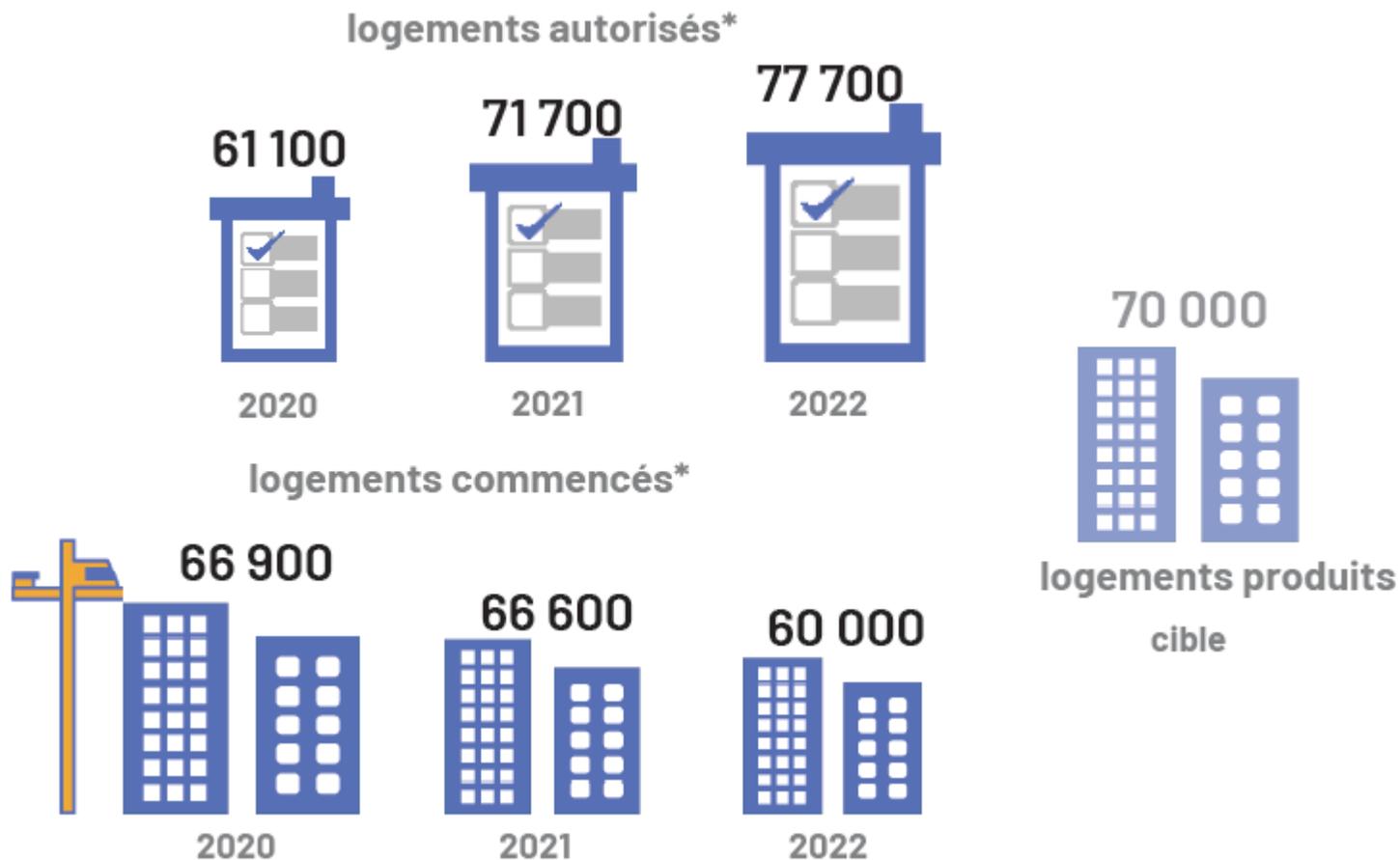
Ordre du jour

- **Avis sur le compte-rendu de la séance du 31 mai 2023**
- **Présentation du rapport de suivi annuel du schéma régional de l'Habitat et de l'Hébergement**
- **Avis sur le plan sur le projet du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD) des Hauts-de-Seine**
- **Avis sur le projet du plan local de l'habitat (PLH) de la communauté d'agglomération Etampois Sud-Essonne**
- **Point d'information sur la réforme des attributions**
- **Présentation du bilan annuel de l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF)**

Avis sur le compte-rendu de la séance du 31 mars 2023

Présentation du rapport de suivi annuel du schéma régional de l'Habitat et de l'Hébergement

La production de logement en 2022 :



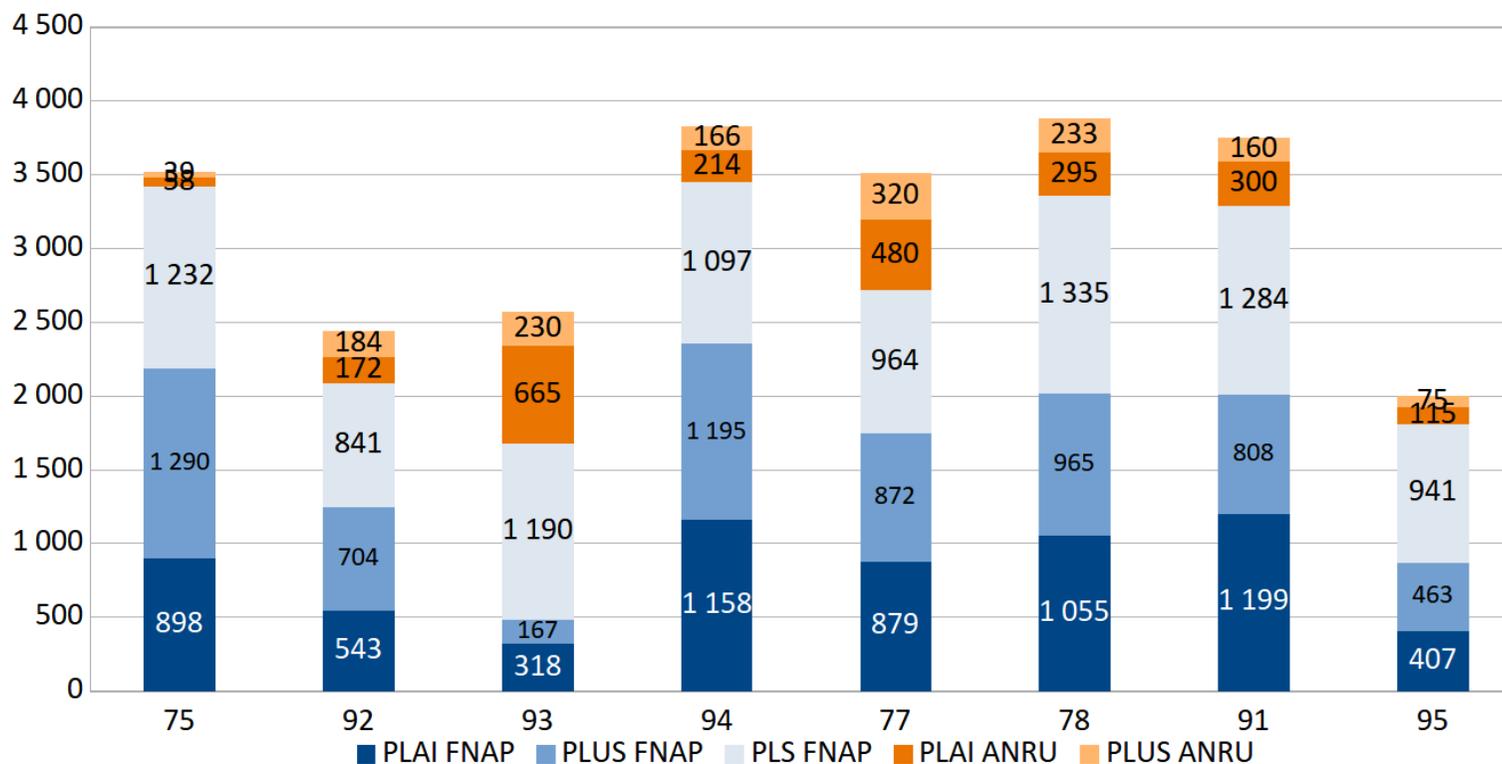
Bilan 2022 de la production de logements locatifs sociaux

Comptabilisation agrégeant les agréments au titre du droit commun (financement par le FNAP) et ceux au titre de la reconstitution de l'offre (financement par l'ANRU)

	OFFRE NOUVELLE				ANRU			ILS
	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL	PLAI	PLUS	TOTAL	TOTAL
75	898	1 290	1 232	3 420	58	39	97	3 517
92	543	704	841	2 088	172	184	356	2 444
93	318	167	1 190	1 675	665	230	895	2 570
94	1 158	1 195	1 097	3 450	214	166	380	3 830
77	879	872	964	2 715	480	320	800	3 515
78	1 055	965	1 335	3 355	295	233	528	3 883
91	1 199	808	1 284	3 291	300	160	460	3 751
95	407	463	941	1 811	115	75	190	2 001
TOTAL	6 457	6 464	8 884	21 805	2 299	1 407	3 706	25 511

25 511 logements sociaux en 2022,
 une production en hausse de 4,6% par rapport à 2021,
 tirée par la reconstitution de l'offre au titre de l'ANRU

Bilan 2022 : production par typologie de financement



Les 8 756 PLAI agréés se répartissent en :

4 191 logements ordinaires, au titre du FNAP

2 299 logements au titre de l'ANRU

2 266 logements en hébergement (PSH), résidences sociales, résidences universitaires, pensions de famille et résidences accueil

Amélioration du parc – Rénovation énergétique des logements

- Réhabilitation lourde et rénovation énergétique de près de 2 706 logements sociaux (22 M€ de subventions / 2021 : 11 924 rénovation pour 117,9 M€ de subventions / 2023 : objectif de plus de 10 000 logements)
- Près de 73 859 logements ont bénéficié de MaPrimeRénov' pour une rénovation énergétique (dont 10 000 en copropriété pour 353 M€ de subventions Anah)
- Dynamique ascendante (+ 7 % / 2021) à consolider / amplifier en 2023, notamment dans le parc privé, en s'appuyant sur le déploiement de France Rénov



Amélioration du parc – Déploiement de France Rénov

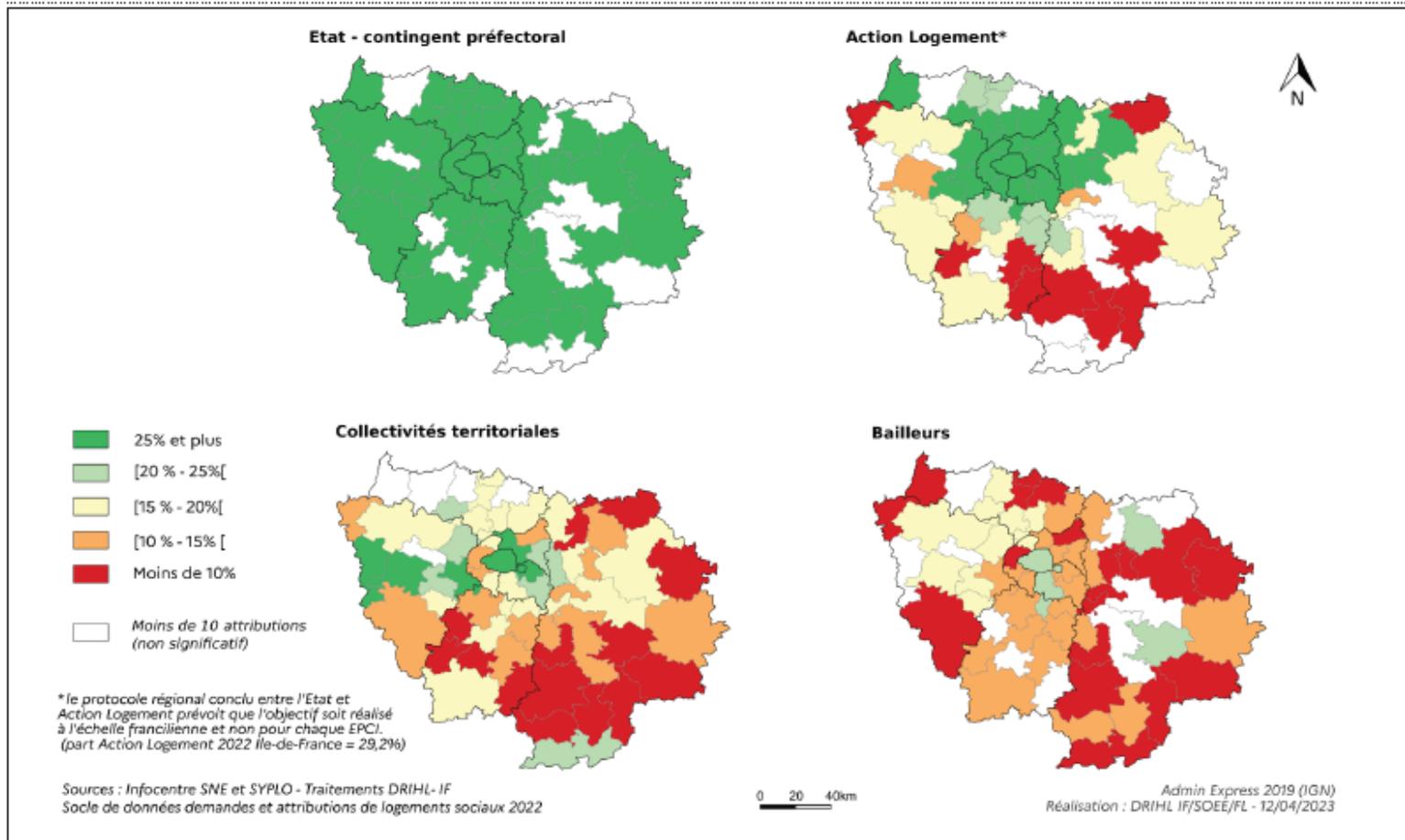
- Service public de la rénovation de l'habitat, porte d'entrée unique de tous les citoyens français dans leur parcours de rénovation : enjeu de clarification de simplification, et d'efficacité (massification)
- Jusqu'en 2022, conseil et accompagnement des ménages assuré par le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) piloté par l'ADEME, et porté localement par les collectivités porteurs associés du programme (les 4 départements de grande couronne et la MGP en Île-de-France) ayant contractualisé avec l'Etat, en parallèle du système d'aides Anah, notamment dans les secteurs programmés

Amélioration du parc – Déploiement de France Rénov

- Service public désormais piloté par l'ANAH sous la marque France Rénov : 2022, 2023 et 2024, années de transition vers le nouveau modèle cible de gouvernance et de financement France Rénov pleinement en œuvre à compter du 1er janvier 2025, avec :
 - 1) rapprochement progressif des réseaux ex-ADEME (conseil des ménages et accompagnement dans les projets de rénovation hors secteur programmé Anah) et Anah (financement des aides, et accompagnement aux ménages par les opérateurs habilités dans les opérations programmées Anah)
 - 2) refonte des aides de l'Anah dans une optique de clarification / simplification (deux piliers « efficacité » -rénovation par geste- et « performance » -rénovation globale- de MPR à venir au 1 janvier 2024)
 - 3) montée en puissance d'un nouveau réseau d'opérateurs "Mon Accompagnateur Rénov" à agréer par l'État (premiers agréments cet été), l'accompagnement étant obligatoire pour les rénovations ambitieuses
 - 4) mise en place d'un pilotage régional renforcé de la montée en puissance de la marque, associant tous les partenaires et acteurs concernés, Etat, collectivités, opérateurs Anah, espaces conseils ADEME, professionnels, pour réunir les conditions de réussite de la massification sur tous les territoires.
- Une concertation nationale en cours pour définir les modalités de déploiement du service et l'articulation entre les acteurs (échéance second semestre)

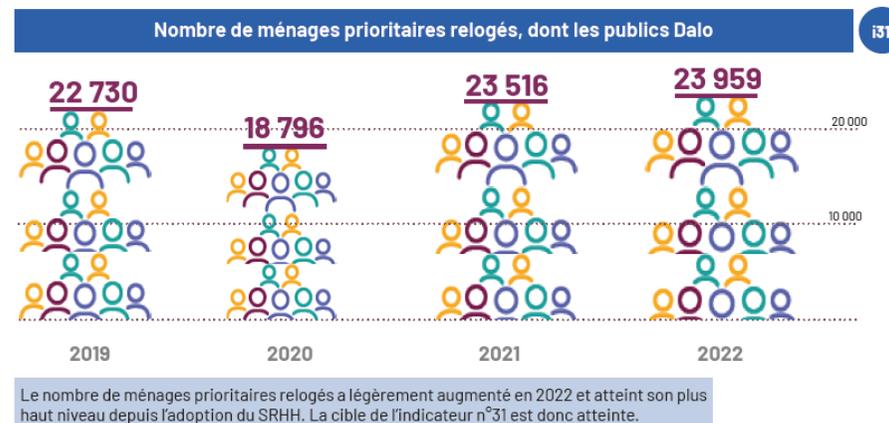
Répartition des attributions au profit des ménages prioritaires en 2022

Part des ménages prioritaires parmi l'ensemble des attributions en 2022
à l'échelle des EPCI/EPT (selon le désignataire)



Recours Dalo en 2022

Les ménages DALO représentent 5,6 % des 783 489 ménages demandeurs de logement locatif social et 20,2 % des 75 387 attributions enregistrées dans l'année. Un nombre de recours Dalo en légère baisse en 2022 (57 102 recours déposés en 2022 en Ile-de-France contre 59 885 en 2021 et 58 874 en 2020)



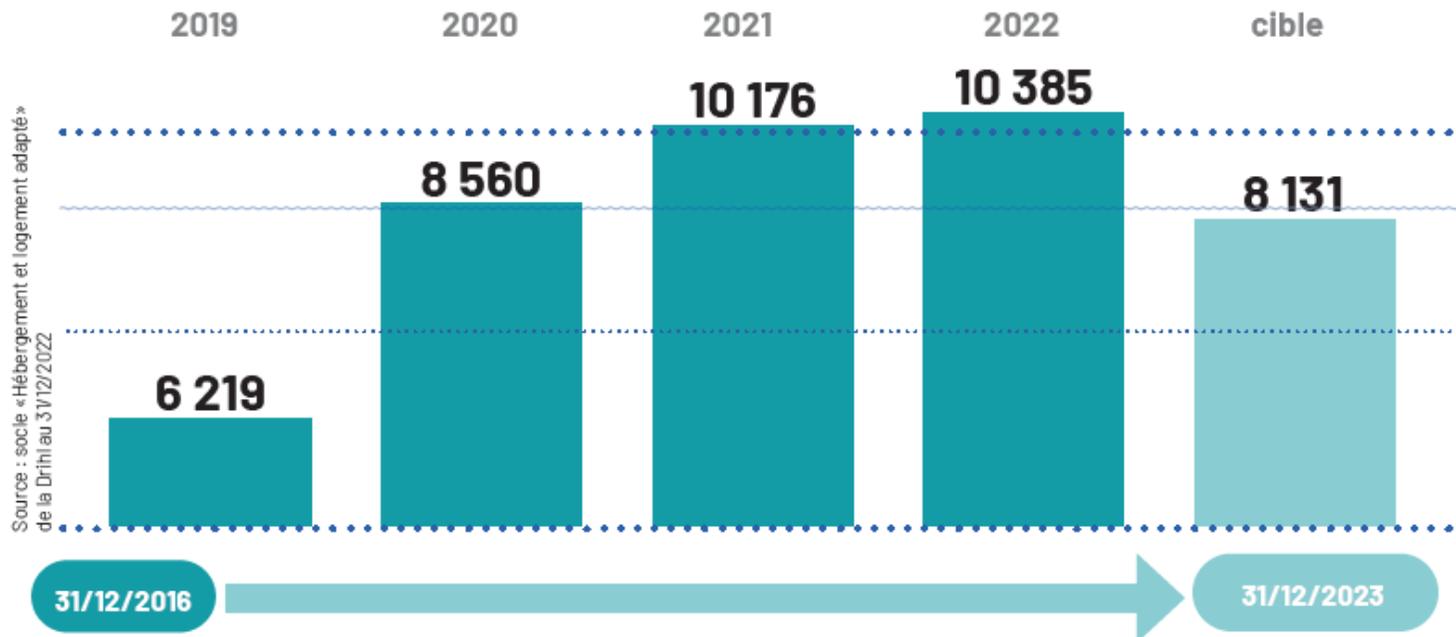
Le rééquilibrage des places d'hébergement en 2022

Places d'hébergement* ouvertes dans les EPCI ayant un déficit** à combler

i21

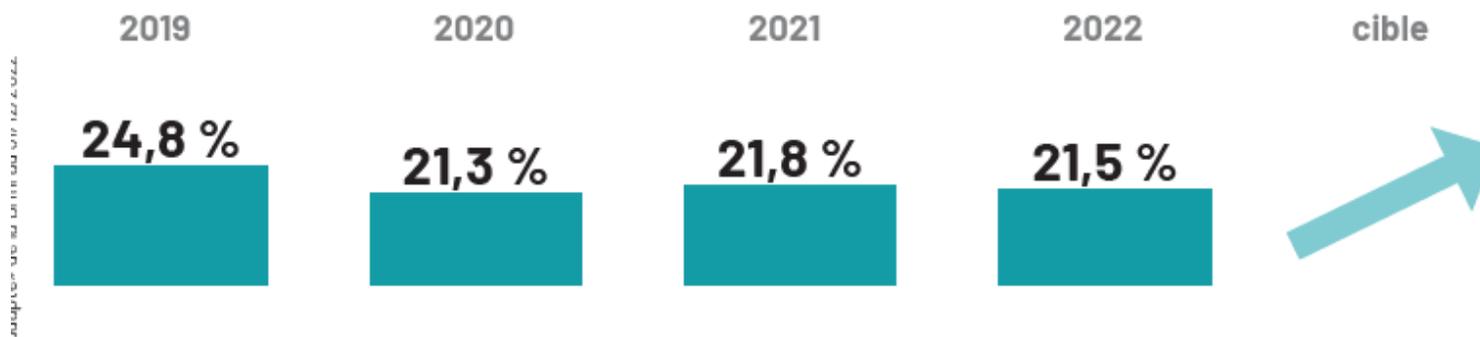
* Les places d'hébergement incluent les places d'hôtel de droit commun et pour demandeurs d'asile ainsi que les places d'hébergement pérennes (CHU, CHRS, HUDA, HUAS, CADA et CPH)

** Déficit au regard des objectifs fixés dans le SRHH



10 385 places d'hébergement en 2022 – objectif du SRHH : 8131 en 2023

Part des places d'hébergement ouvertes dans les EPCI déficitaires depuis l'adoption du SRHH



La cible attendue de cet indicateur est une augmentation de la part des places d'hébergement ouvertes chaque année dans les EPCI que le SRHH identifiait comme déficitaires. Cette part stagne depuis 2020, la cible n'est donc pas atteinte en 2022.

Avis sur le plan sur le projet du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD) des Hauts-de-Seine

Avis sur le projet du plan local de l'habitat (PLH) de la communauté d'agglomération Etampois Sud-Essonne

Point d'information sur la réforme des attributions

Présentation du bilan annuel de l'EPFIF